

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/4

Date de la convocation : 15 septembre 2023	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h32	Acte exécutoire à compter du : 22 septembre 2023	Affichée en Mairie le : 26 septembre 2023
---	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER M. RISSER Mme WAGNER M. NOBILE Mme MACAIGNE M. MARRELLA Mme MUHLMANN M. DUMON	Mme KRAOUCHE Mme OUTOMURO Mme KEUVREUX Mme COLOMBEY M. SAUDRY M. RUPPERT M. BARBARAS M. IAFRATE	Mme MOLINA M. DOLBEAU Mme GATTO Mme INTERRANTE M. VILLA
--	--	---

Étaient absent(e)s avec procuration (7)

M. CHARO procuration à M. DUMON Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE Mme DA ROCHA procuration à M. RISSER	M. PELTIER procuration à M. IAFRATE M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER
--	---

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

4. Rapport annuel d'activité 2022 de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2022 de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle.

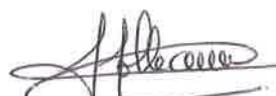
Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 septembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU